

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal des réunions des 13 et 14 septembre 1978

Présents : MM. Y. LE PORTZ, Président
H.-O. STEFFE,
G. BOMBASSEI,
M. ESSELENS et
C.R. ROSS, Vice-Présidents

Secrétaire de séance : M. R. BAUMERT

Ont assisté les représentants des directions intéressées.

-
1. Opérations dans la Communauté
 2. Opérations dans les ACP
 3. Opérations dans le Bassin Méditerranéen
 4. Protocoles financiers méditerranéens
 5. Adhésion de la Grèce
 6. Interventions de la Banque hors Communauté (Article 18 des statuts)
 7. Nouvel instrument d'emprunts et de prêts communautaires
 8. Bonifications d'intérêt sur prêts communautaires
 9. Réunions du Conseil d'Administration
 10. Bureau de liaison de la Banque pour le Royaume-Uni
 11. Réception du 20ème anniversaire de la Banque à Bruxelles
 12. Systèmes de classement
 13. Immeuble Kirchberg

Handwritten signatures and initials:
A large handwritten 'x' on the left, followed by several cursive signatures and initials, including one that appears to be 'L. C.R.'.

1. OPERATIONS DANS LA COMMUNAUTE

1.1. Proposition à présenter au Conseil d'Administration :
autorisation de négociation et projet de rapport

Le Comité de Direction, approuvant les propositions présentées dans la fiche d'instruction PM -C- du 7.9.1978 et, sous réserve de modifications, le projet de rapport 78.67.PM, décide de soumettre au Conseil d'Administration à sa réunion du 19.10.1978, la proposition concernant :

- le projet FLEIWA
construction d'une usine de produits carnés à Sarrebruck (Land de Sarre, Allemagne)

Le prêt serait consenti conjointement à la FLEIGRU Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH et la FLEIWA GmbH, co-débitrices du prêt, pour un montant de DM 3,5 millions (u.c. 1,36 million), pour une durée maximale de 12 ans dont un différé de remboursement maximal de 1 1/2 an, au taux d'intérêt applicable au moment de la signature. Il serait assorti d'une "Grundschild" sur l'usine et d'une "Mietgarantie".

Le prêt pourrait être décaissé en DM dans le cadre d'une opération face à face qui incluerait le projet Halbergerhütte.

1.2. Mise à l'examen

Le Comité de Direction, approuvant la proposition présentée dans la fiche d'instruction PM -A+B- du 8.9.1978, décide de mettre à l'examen :

- le projet NOSHEB - PETERHEAD II
construction d'une centrale thermo-électrique à Peterhead (Aberdeenshire, Ecosse)

montant envisagé : entre u.c. 74,8 et 97,2 millions.

1.3. Situation des opérations PM arrêtée au 31.8.1978

Le Comité de Direction prend acte, au vu de la note PM/328 du 6.9.1978, de la situation des opérations PM arrêtée au 31.8.1978.

* *Atz h / h cfr*

2. OPERATIONS DANS LES ACP

2.1. Propositions à présenter au Conseil d'Administration et au Comité de l'Article 22 : autorisations de négociation et projets de rapports

Le Comité de Direction, approuvant les propositions présentées dans les notes et, sous réserve de modifications, les projets de rapports PA correspondants, décide de soumettre au Comité de l'Article 22 le 4.10.1978 et au Conseil d'Administration à sa réunion du 19.10.1978, les propositions concernant :

- le projet GRAND BEREBY (Côte d'Ivoire) (cf. note PA/556 du 8.9.1978 et projet de rapport 78.25.PA)
construction d'une usine de latex au Grand Béréby (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)

Le prêt de la Banque, sur ses ressources propres, serait consenti au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour un montant de u.c. 4,175 millions, pour une durée de 11 1/2 ans dont un différé de remboursement de 4 1/2 ans, au taux d'intérêt applicable au moment de la signature diminué de la bonification d'intérêt de 3 % sur les ressources du FED. Il serait assorti des conditions et engagements particuliers énumérés dans les documents PA précités.

- le projet d'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ELECTRICITE DE LA COTE D'IVOIRE ET DU GHANA (cf. note PA/561 du 8.9.1978 et projet de rapport 78.28.PA)

L'intervention de la Banque comprendrait deux prêts, sur ses ressources propres, accordés simultanément à EECI (Côte d'Ivoire) et VRA (Ghana) :

- le prêt consenti à la société d'Energie Electrique de Côte d'Ivoire. -EECI- porterait sur un montant de u.c. 6 millions, pour une durée de 15 ans dont un différé de remboursement de 3 1/2 ans, au taux d'intérêt applicable au moment de la signature diminué de la bonification d'intérêt de 3 % sur les ressources du FED. Il serait assorti de la caution solidaire de la République de Côte d'Ivoire et de la cession à la Banque des créances de EECI sur VRA au titre des ventes d'électricité par le moyen de l'interconnexion ainsi que des conditions et engagements particuliers énumérés dans les documents PA précités.
- le prêt consenti à la Volta River Authority -VRA- porterait sur un montant de u.c. 6 millions, pour une durée de 15 ans dont un différé de remboursement de 3 1/2 ans, au taux d'intérêt applicable au moment de la signature diminué de la bonification d'intérêt de 3 % sur les ressources du FED. Il serait assorti de la caution solidaire de la République du Ghana et de la cession à la Banque des créances de VRA sur EECI au titre des ventes d'électricité par le moyen de l'interconnexion ainsi que des conditions et engagements particuliers énumérés dans les documents PA précités.

k *Le* *h* *h* *ck*

- la participation au capital de la BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES SEYCHELLES (cf. note PA/560 du 8.9.1978 et projet de rapport 78.29.PA) pour le financement d'initiatives industrielles de petites et moyennes dimensions aux Seychelles

L'intervention de la Banque, sur capitaux à risques, ferait l'objet d'une participation au capital de la Banque de Développement des Seychelles -DBS- au nom de la Communauté Economique Européenne pour un montant de RS 5 millions (équivalent à environ u.c. 620 000) aux conditions énumérées dans les documents PA précités.

- une deuxième AUTORISATION GLOBALE D'ENGAGEMENT SUR CAPITAUX A RISQUES (cf. note PA/521 du 7.9.1978 et projet de rapport 78.24.PA) pour le financement d'études et de l'assistance aux entreprises

L'autorisation demandée au Conseil d'Administration porterait sur un montant total de u.c. 2 millions ; les imputations particulières -prêts conditionnels et prises de participation dans le capital de sociétés d'études- au titre de cette autorisation globale seraient décidées par le Comité de Direction et porteraient sur un montant maximum de u.c. 250 000.

L'autorisation globale d'engagement serait à utiliser dans un délai de 2 ans à partir de la décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, la Commission et le Comité de l'Article 22 seraient tenus informés des imputations décidées. Le montant qui n'aurait pas été affecté dans les deux ans, serait annulé de plein droit sauf décision contraire du Comité de Direction.

2.2. Signature de contrat

Le Comité de Direction décide, au vu de la note JU/502 du 12.9.1978, que le contrat de financement relatif au projet RIZ SEGOU sera signé à Luxembourg, le 20.6.1978 ; M. Ross, Vice-Président, signera pour la Banque.

x A. W. h. e. r.

3. OPERATIONS DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

- Propositions à présenter au Conseil d'Administration :
autorisations de négociation et projets de rapports

Le Comité de Direction, approuvant les propositions présentées dans les notes et, sous réserve de modifications, les projets de rapports PA correspondants, décide de soumettre au Conseil d'Administration à sa réunion du 19.10.1978, les propositions concernant :

En Egypte

- le projet d'EXPANSION DU CANAL DE SUEZ (cf. note PA/558 du 8.9.1978 et projet de rapport 78.27.PA)
agrandissement du canal de Suez

L'intervention de la Banque en faveur de la Suez Canal Authority porterait sur un montant total de u.c. 25 millions consenti sur ses ressources propres, pour une durée de 20 ans dont un différé de remboursement de 4 ans. L'intervention serait assortie de la garantie de la République Arabe d'Egypte et des conditions et engagements particuliers énumérés dans les documents PA précités.

Les services de la Banque proposeront à la SCA le choix entre deux formules de financement : soit un seul prêt pour le montant total de 25 millions d'u.c. avec application de la commission d'engagement de 1 %, soit deux prêts distincts (d'un montant respectivement de u.c. 11 millions et de u.c. 14 millions), la Banque assortissant la signature du premier contrat d'une déclaration d'intention quant au second. Dans les deux cas le taux d'intérêt applicable serait diminué de la bonification d'intérêt de 2 % sur le budget de la Communauté.

A cette occasion le Comité de Direction confirme son intention de réexaminer dans le courant du mois de novembre 1978, sur rapport ET en liaison avec FI et PA, sa politique en matière de structure de taux d'intérêt et de commissions sur les opérations PA.

En Grèce

- le projet d'IRRIGATION DE L'OUEST DE LA CRETE (cf. note PA/557 du 8.9.1978 et projet de rapport 78.26.PA)
irrigation de 7 500 ha et amélioration de l'approvisionnement en eau de la province de Chania (ouest de la Crète)

Le prêt, sur les ressources propres de la Banque, serait consenti à la République hellénique, pour un montant de u.c. 25 millions, pour une durée de 20 ans dont un différé de remboursement de 5 ans, au taux d'intérêt applicable au moment de la signature diminué de la bonification d'intérêt de 3 % de la Communauté.

Le Comité de Direction demande à la direction PA de préparer un projet de lettre des autorités grecques à la Banque s'engageant à prendre des mesures pour réduire la production de vin sur les surfaces à irriguer.

a Ste *hw* *h* *ck*

4. PROTOCOLES FINANCIERS MEDITERRANEENS

Le Comité de Direction confirme son intention de soumettre au Conseil d'Administration dès le mois d'octobre 1978 et sans attendre l'entrée en vigueur des protocoles financiers avec les pays méditerranéens et celle des règlements financiers et intérieurs qui s'y rapportent, les projets dont l'instruction aura pu être achevée, étant entendu que la décision du Conseil d'Administration serait soit, prise dès octobre sous réserve de l'avis, arrêté ultérieurement, des Comités d'Etats membres, soit, suscitée ultérieurement par procédure écrite.

Dans le cas où la concertation Conseil-Parlement prévue pour le 19.9.1978 permettrait d'envisager que les règlements financiers pour la Méditerranée soient arrêtés dès octobre et en tenant compte des intentions exprimées par les services de la Commission en ce qui concerne l'accélération des procédures pour les pays du sud de la Méditerranée, la direction PA soumettra au Comité de Direction au cours de la semaine du 18.9.1978 ses propres propositions d'accélération des procédures pour les opérations dans les pays de la Méditerranée en donnant priorité aux pays du nord de la Méditerranée (Grèce et Portugal). Le Comité de Direction envisage en particulier de demander aux Etats membres de désigner officieusement leurs représentants aux comités prévus par les projets de règlements financiers afin de pouvoir leur envoyer sans délai des documents destinés à leur permettre de formuler leur avis le moment venu.

Au vu de la note PA/563 du 12.9.1978, le Comité de Direction marque son accord sur la formulation proposée de décision du Conseil arrêtant le règlement intérieur du comité qui sera appelé à formuler son avis sur les financements en Grèce, en Turquie et au Portugal.

k *He* *R* *h* *eRR*

5. ADHESION DE LA GRECE

Le Comité de Direction approuve, sous réserve d'une modification, le texte du second mémorandum sur l'adhésion de la Grèce présenté sous couvert de la note JU/489 du 5.9.1978.

a *Atc* *hw* *h* *crk*

6. INTERVENTIONS DE LA BANQUE HORS COMMUNAUTE (Article 18 des statuts)

Le Comité de Direction, marquant son accord sur les commentaires présentés dans la note ET/755 du 12.9.1978 relative aux interventions de la Banque hors Communauté au titre de l'article 18 des statuts, charge M. Cramer, directeur associé à la direction des financements dans la Communauté, de prendre contact avec M. Müller-Enders, administrateur de la Banque afin de lui commenter la portée du texte proposé par le Conseil d'Administration au Conseil des Gouverneurs et de vérifier si la position exprimée par M. Müller-Enders ne résulte pas d'un malentendu.

x Ae m h

7. NOUVEL INSTRUMENT D'EMPRUNTS ET DE PRETS COMMUNAUTAIRES

Au vu de la note ET/746 du 12.9.1978, le Comité de Direction constate que le projet de déclaration que le Président du Conseil des Ministres des Communautés Européennes compte présenter lors de la réunion de concertation prévue avec le Parlement Européen le 18.9.1978 à propos du nouvel instrument d'emprunts et de prêts communautaires n'appelle pas d'observations de sa part.

k *Atc* *hw* *h* *CR*

8. BONIFICATIONS D'INTERET SUR PRETS COMMUNAUTAIRES

Le Comité de Direction décide que les cas où les services de la Banque se verront demander une précision écrite en ce qui concerne les bonifications d'intérêt sur prêts communautaires, ils pourront remettre à leurs interlocuteurs, à titre officieux, une copie de l'aide-mémoire présenté sous couvert de la note ET/697 du 2.8.1978 ayant retiré de ce document le point 3.

M. Steffe exprime son désaccord sur :

- certains éléments du contenu de cet aide-mémoire, même après qu'en ait été supprimé le point 3 ;
- la présentation retenue pour ce document ;
- les modalités de distribution arrêtées pour cet aide-mémoire.

A Steffe h h ekr.

9. REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9.1. Programme du déplacement au Portugal (octobre 1978)

Au vu de la note AG/265 du 12.9.1978 relative à la réunion du Conseil d'Administration à Lisbonne le 19.10.1978 et au voyage d'information au Portugal, le Comité de Direction :

- arrête le programme du déplacement au Portugal ;
- prend acte des listes provisoires des personnalités à inviter, des participants du Conseil d'Administration et du Comité de Direction et des participants des services de la Banque.

9.2. Calendrier des réunions en 1979

Au vu de la note AG/263 du 8.9.1978, le Comité de Direction décide de prévoir six réunions du Conseil d'Administration de la Banque au cours de l'année 1979 ; des réunions supplémentaires du Conseil d'Administration pourraient être convoquées en cas de besoin.

Il décide de soumettre au Conseil d'Administration l'alternative de calendrier suivante :

1. mardi 13 février
2. jeudi 26 avril
3. lundi 18 juin

1ère hypothèse

4. mardi 24 juillet
5. mardi 16 ou
mercredi 17 octobre
6. mardi 4 décembre

2ème hypothèse

- mardi 11 septembre
- lundi 29 ou
- mardi 30 octobre
- mardi 11 décembre

Un voyage d'information du Conseil d'Administration au Kenya pourrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre ou au mois de décembre.

Le Comité de Direction demande à la direction AG de le saisir de propositions précises de nature à limiter les coûts d'un éventuel voyage d'information du Conseil d'Administration au Kenya.

h *Atz* *h* *h* *etc*

10. BUREAU DE LIAISON DE LA BANQUE POUR LE ROYAUME-UNI

Au vu de la note AG/260 du 7.9.1978, le Comité de Direction confirme l'affectation de deux secrétaires à l'antenne de la Banque à Londres ; toutefois, il réexaminera la question au mois de mars 1979 au vu d'une étude à préparer, à ce moment, par la direction AG sur l'activité du personnel affecté à ce bureau.

Le Comité de Direction décide que cette antenne prendra le nom de bureau de liaison de la BEI au Royaume-Uni.

Le Comité de Direction prend acte de ce qu'il sera saisi, en octobre au plus tard, par la direction PM d'une note proposant les tâches à exercer par ce bureau de liaison.

Le Comité de Direction indique, dès à présent, que :

- le bureau a essentiellement une tâche de prospection et de contacts pour la préparation des prêts au Royaume-Uni à l'exclusion de l'Irlande ;
- l'instruction des prêts continuera à se faire à partir de Luxembourg à l'exception possible des affectations sur prêts globaux ;
- la correspondance intéressant l'activité de la Banque au Royaume-Uni continuera à devoir être adressée au siège de la Banque à Luxembourg ;
- le département Royaume-Uni, Irlande, Mer du Nord continuera d'être dirigé à partir de Luxembourg.

u *Atz* *h* *h*

11. RECEPTION DU 20EME ANNIVERSAIRE DE LA BANQUE A BRUXELLES

Le Comité de Direction complète, au vu de la note AG/259 du 7.9.1978, la liste des personnalités invitées au dîner commémorant le 20ème anniversaire de la Banque qui sera donné le 26.10.1978 à Bruxelles au Salon des Ambassades.

a *At* *hw* *h* *CRK*

12. SYSTEMES DE CLASSEMENT

Le Comité de Direction marque son accord sur les orientations d'action -à court et moyen terme- envisagées dans la note AG/253 du 5.9.1978 en ce qui concerne les systèmes de classement sous réserve qu'il demande à la direction AG de le saisir de ses propres propositions concernant :

- . l'étude sur la génération des documents,
- . la gestion et le fonctionnement du système de documents-clés,
- . les mesures envisagées en matière de personnel et de budget.

Il souhaite, avant d'être saisi une nouvelle fois de cette question, que celle-ci ait fait l'objet d'une première discussion au niveau des directeurs des services de la Banque.

x *Alc* *h* *h* *er*

13. IMMEUBLE KIRCHBERG

Le Comité de Direction prend connaissance, au vu de la note AG/GT/1519 du 8.9.1978 et sur base d'un rapport oral du directeur du projet, des retards intervenus et prévisibles dans la construction du nouvel immeuble de la Banque au Kirchberg ainsi que des risques d'augmentation des coûts. Le Comité de Direction demande au groupe de travail de lui soumettre rapidement un dossier étoffé -du point de vue des faits et du point de vue juridique- comprenant des propositions d'action précises avec leurs conséquences financières.

H. G. Hoffe *J. L. L.*

CR 113 - SG 31/78

Mme L. H. H. H.

H. L.